

Séance du mercredi 27 janvier 2016

Le vingt-sept janvier deux mille seize, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DANNE Philippe, Maire.

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, JOSEPH Eric, CAZEAUX Christian, CORNET Bruno, FERNANDEZ Francis.
Mmes TALABOT Martine, ROBIN Danielle, FABRIKEZIS Fabienne, DUCOS Martine, LOUVET Emmanuelle, BERNARDES RAMOS Olinda, QUELLIEN Bérengère.

Absent

Mr LACAMPAGNE Didier donne procuration à DANNE Philippe.
Mr ROUBY Didier.

Secrétaire de séance

BERNARDES RAMOS Olinda.

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 3 décembre 2015.*
 2. *Subvention au CCAS et à la Caisse des Ecoles.*
 3. *Rétrocession des équipements communs du Lotissement Le Clos des Graves.*
 4. *DETR 2016.*
 5. *Signature de la convention d'objectifs et de financement CAF.*
 6. *Questions diverses.*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose de rajouter à l'ordre du jour la signature de la convention d'objectifs et de financements de la CAF. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette modification.

I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 3 décembre 2015

Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Subvention aux CCAS et à la Caisses des écoles.

Les transferts de charges inhérents à l'exercice 2015 n'ont pas été validés par le percepteur faute de trésorerie suffisante aux budgets annexes de la Caisse des Ecoles et du CCAS.

Pour le CCAS, ce dernier accuse toujours les retards de remboursement de la CRAMA. Aussi, les remplacements liés aux congés maladie du personnel titulaire ont très largement grevé la trésorerie du CCAS.

Concernant la Caisse des Ecoles, on observe un défaut de recouvrement des recettes sur la régie cantine.

Dès lors, afin de pouvoir mandater les transferts de charges de l'exercice 2015, il convient d'alimenter la trésorerie des deux budgets annexes par le versement d'une subvention communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention d'un montant de 25 000€ soit 20 000€ pour la Caisse des Ecoles et 5000€ pour le CCAS qui sera versé sous forme d'acompte sur la subvention 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention d'un montant de 25 000€ au bénéfice de la Caisse des écoles pour un montant de 20 000€ et au bénéfice du CCAS pour un montant de 5 000€.

III. Rétrocession des équipements communs du lotissement Le Clos des Graves.

Le 23 décembre 2015, en présence de Monsieur CAIXAS José, président de l'association syndicale « Le Clos des Graves », il a été procédé, sur site, à une visite préalable des différents équipements communs du lotissement.

A l'issue de cette réunion, le bon état général de l'ensemble des équipements Communs a été constaté.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement des espaces communs, ainsi que les divers réseaux et équipements avaient été réceptionnés le 6 décembre 2012 sans réserve.

Toutefois, suite au passage caméra réalisé par l'association syndicale des non conformités ont été détectée sur le réseau eaux usées. Depuis, l'entreprise en charge des travaux est intervenue pour remettre le réseau en conformité. Le plan de récolement du réseau eaux usées a également fait l'objet de modifications à la suite des travaux.

A l'issue des travaux, la lyonnaise de l'eau a attesté de la conformité des travaux et le syndicat de l'eau et d'assainissement de La Brède a émis un avis favorable à la rétrocession du réseau Eau Potable et Assainissement.

Dès lors, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'intégration de l'ensemble des équipements Communs dudit lotissement dans le domaine public de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer l'ensemble des équipements communs du lotissement « Le Clos des Graves » dans le domaine public communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié authentique entérinant le principe de la cession ainsi que tous documents s'y rapportant.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses relatives à cette rétrocession, notamment les frais d'acte notarié.

IV. DETR 2016

La Commune d'Ayguemorte les Graves a pour projet en 2016 :

1. De réaménager une structure de jeux pour les 3-6 ans au sein du groupe scolaire.

Le projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016. A ce titre, il peut être subventionné par l'Etat à hauteur de 35% du montant HT des travaux plafonnés à 800 000€ HT dans le cadre des travaux sur les bâtiments scolaire du 1^{er} degré.

Monsieur le Maire propose d'établir un plan de financement pour ces travaux dont le montant prévisionnel global s'élève à 20 038.00€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement d'une structure de jeu pour les 3-6 ans (maternelles) au sein du groupe scolaire.
- Approuve le plan de financement suivant :

i. DETR 35%	7 013.30€
ii. Autofinancement	13 024.70€
Total	20 038.00€ HT
TVA	4 007.60€
<hr/>	
	24 045.60€ TTC

- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
- L'AUTORISE à signer tous documents administratifs s'y rapportant.

2. De réaliser une extension du Club House de Tennis.

Le projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016. A ce titre, il peut être subventionné par l'Etat à hauteur de 35% du montant HT des travaux plafonnés à 800 000€ HT dans le cadre des travaux portant sur les bâtiments et édifices communaux affectés à un service public.

L'extension à créer servira de local technique afin d'y ranger du matériel et de dégager ainsi les vestiaires qui ont, à ce jour, une fonction de réserve ce qui pose un problème de sécurité les issues de secours étant difficilement accessibles.

Monsieur le Maire propose d'établir un plan de financement pour ces travaux dont le montant prévisionnel global s'élève à 14 964.02€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'extension du Club House de Tennis.
- Approuve le plan de financement suivant :

i. DETR 35%	5 237.41€
ii. Autofinancement	9 726.61€

Total	14 964.02€ HT
TVA	2 992.80€

17 956.82€ TTC

- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- L'AUTORISE à signer tous documents administratifs s'y rapportant.

V. Signature de la convention d'objectifs et de financements CAF.

La convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement »-Extrascolaire et Périscolaire passée avec la CAF qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de :

- La prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement (Alsh) » pour l'accueil périscolaire.
- La prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) » pour l'accueil extrascolaire.

Doit faire l'objet d'un renouvellement pour le financement des TAP (temps d'activités périscolaires) et du PRJ (Point Rencontre Jeunes).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de 3 années.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la CAF de la Gironde annexée à la présente délibération ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

VI. Questions diverses.

- La population communale est estimée selon l'INSEE à 1114 habitants au 1^{er} janvier 2016.
- Martine TALABOT donne lecture du courrier de remerciement adressé par le GDSA au Conseil Municipal suite à l'attribution d'une subvention.
- Monsieur le Maire annonce l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire qui aura lieu au mois de mars.
- Une première réunion a été organisée avec les services du Conseil Départemental et les propriétaires concernées au sujet de l'aménagement du Carrefour du Petit Breton. Monsieur le Maire espère que le projet aboutira d'ici la fin de l'année.
- Une première réunion de concertation avec les personnes publiques associées a été organisée en mairie avant de définir en précision les orientations du PADD. Pour cela, il faudra balayer les différents

scénarios envisagés en matière d'évolution démographique et approfondir la question des divisions foncières.

- Le repas des aînés aura lieu le samedi 13 février.
- A l'occasion de la journée mondiale des zones humides, l'association ICARE devait organiser le 20 février prochain une manifestation commémorative Salle « La Sablière ». A la suite d'un problème de santé, le Président de l'association a été contraint d'annuler, à regret, cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50